

S.A.S. A.B. Holding

Société par Actions simplifiée

Au capital de 5.000,00 €

Siège social : 33, boulevard Général Leclerc

Le Forum

06 240 BEAUSOLEIL

R.C.S. NICE : 929 124 782

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2024

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'An Deux Mille Vingt Quatre
Le Cinq Novembre

L'associé unique de la société par actions simplifiée dénommée A.B. HOLDING, au capital de CINQ MILLE (5.000,00) euros divisés en MILLE (1.000) actions de CINQ (5,00) euros chacune, dont le siège social est situé à BEAUSOLEIL (06 240) au 33, boulevard Général Leclerc Le Forum, s'est rendu au siège de ladite société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Andréa BALLARDINI, Président et unique actionnaire de la société détenant les 1.000 actions composant le capital social.

Le Président constate en conséquence que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions aux majorités requises par la Loi et les Statuts.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Prise de connaissance de l'acte d'apport des titres par Monsieur BALLARDINI Andréa,
- Nomination d'un commissaire aux apports,
- Formalités à accomplir.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.



Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

* * *

EXPOSE DE L'OPERATION ENVISAGEE

Le Président, représentant légal de la S.A.S. A.B. Holding, par la présente :

EXPOSE que Monsieur Andréa BALLARDINI, associé de la S.A.S. ABF INVESTMENTS, souhaite apporter l'intégralité de ses actions qu'il détient dans la société S.A.S. ABF INVESTMENTS immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 839 658 333 au profit de S.A.S. A.B. Holding dans le but de favoriser le développement de l'activité de la Société Holding ;

EXPOSE que cette opération envisagée a été autorisée à l'unanimité par une assemblée générale extraordinaire de la S.A.S. ABF INVESTMENTS.

EXPOSE que cette opération est envisagée conformément aux dispositions de l'article 150-0 B ter du CGI ;

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce, en vue de l'apport en nature que Monsieur BALLARDINI Andréa, associé de la S.A.S. ABF INVESTMENTS, a l'intention de réaliser en faveur de la Société S.A.S. A.B. Holding, à savoir l'intégralité de ses actions dans ladite S.A.S., nous reconnaissons la nécessité de nommer un Commissaire aux apports.

Le Commissaire aux apports a la mission d'évaluer de manière indépendante la juste valeur des apports en nature, de vérifier que celle-ci correspond au moins au montant nominal des actions à émettre ainsi qu'à la prime d'émission éventuelle.

Il est donc résolu comme suit :

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX APPORTS - Nous désignons par la présente Monsieur Roger MALDONADO, domicilié 16 Rue Pastorelli 06000 NICE , inscrit auprès de la CRCC Aix-Bastia, en qualité de Commissaire aux apports, pour établir un rapport sur les apports en nature conformément aux dispositions des articles L. 225-8 et L. 225-147 du Code de commerce.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE.



L'ordre du jour étant épuisé, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique - Président de la société.

Monsieur BALLARDINI Andréa
Associé et Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Andréa Ballardini', written in a cursive style.